

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### VENDREDI 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

**Étaient présents** : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Michel BUXERAUD, et Mmes Nadine GOHARD, Liliane BAYANO, Hélène CÔME et Sandrine JOURNE

**Étaient absents** : Mme Catherine LANEN, M. Jason REGNIER

Madame Laurence VAUVERT donne pouvoir à Madame Nadine GOHARD.

Madame Marie GARCIA donne pouvoir à Monsieur Rémi LUCET.

---

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

Il propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- les nouveaux horaires d'école à la rentrée de septembre 2017

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité d'intégrer ce point à l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR :

**1. Compte rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2017**

Après corrections, le compte rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

**2. Nouveaux horaires d'école à compter de la rentrée de septembre 2017. POINT AJOUTE**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour modifier les horaires des écoles de la commune à compter de la rentrée de septembre 2017.

En effet, le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur

académique, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **3. Avenant à la convention ORANGE Pont caillou**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour l'autoriser à signer un avenant à la convention portant occupation temporaire du Domaine public avec ORANGE sur le site du pont caillou, en raison de nouvelles modalités d'implantation des équipements.

Les dispositions de la convention initiale restent identiques, exceptées en cas de sous-location à un Opérateur tiers, où le montant du loyer sera porté à 15 400€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **4. Gratuité des transports scolaires et participation IMAGINE'R**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour la gratuité des transports scolaires des écoliers de Thiverval-Grignon et la prise en charge de la carte « Imagine 'R » correspondant à 192€ en 2017-2018, pour les lycéens et collégiens. A noter que le Département des Yvelines reconduit sa participation pour les collégiens mais a supprimé celle des lycéens depuis l'année dernière et que la mairie ne peut en aucun cas se substituer au manquement du Département pour les lycéens, la participation communale étant plafonnée au montant maximum autorisé par le règlement du STIF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **5. Avis sur station-service AUCHAN Plaisir**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour émettre un avis quant au projet présenté par la société AUCHAN CARBURANT en vue d'exploiter une station-service (déplacement de la station actuelle sur le parking à côté de NORAUTO).

Cette installation est soumise au régime de l'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Une partie du territoire de la commune est comprise dans le rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation projetée. C'est à ce titre que le conseil municipal est sollicité pour émettre un avis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération,  
en émettant un avis favorable.

### **6. Rapport sur le prix et la qualité de l'eau (agence de l'eau)**

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation synthétique des éléments du rapport sur la qualité et le prix de l'eau.

### **7. Désignation des délégués et suppléants du collège électoral de l'élection des sénateurs**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de désigner les 3 délégués et 3 suppléants du collège électoral pour l'élection des Sénateurs du 24 septembre 2017, sur une même liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le bureau électoral est composé comme suit :

M. Rémi LUCET – Président

M. Daniel BOSSE – au titre du conseiller le + âgé

M. Bertrand VACHETTE – au titre du conseiller le + âgé

Mme Hélène COME - au titre du conseiller le + jeune

M. Laurent MEULENYSER - au titre du conseiller le + jeune

Une liste complète se porte candidate, composée de :

Mme Hélène CÔME, M. Laurent MEULENYSER, Mme Sandrine JOURNE, titulaires,

M. Bertrand VACHETTE, Mme Liliane BAYANO, M. Didier BRILLANT, suppléants

La liste est élue à l'unanimité des votants (12voix pour ; 0 nul ; 0 blanc)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.